

PARIS, le 25 janvier 2018

## **Le groupe RDSE fait progresser le droit au télétravail**

A l'occasion de la discussion du projet de loi ratifiant les ordonnances relatives au renforcement du dialogue social, le groupe du RDSE se réjouit de l'adoption unanime de son amendement facilitant le recours au télétravail par les salariés en cas d'épisode de pollution.

Cet amendement s'inscrit dans le prolongement de la proposition de loi déposée par le groupe visant à fixer un cadre juridique sécurisé au recours au télétravail dans les circonstances exceptionnelles d'un pic de pollution, à la fois pour le bien-être des salariés, le bon fonctionnement des entreprises et la protection de l'environnement.

L'adoption de cet amendement n'est qu'une première réponse aux insuffisances des restrictions de circulation en cas d'épisode de pollution. Le débat public doit se poursuivre et le groupe du RDSE continuera à défendre les principes qu'il a portés.

Contact : Groupe RDSE – 01 42 34 25 00 – [rdse@rdse.senat.fr](mailto:rdse@rdse.senat.fr)